

La modernisation des mécanismes de protection sociale en Tunisie : Vers la voie d'une solidarité pour tous

Préparé par Dr. Hiddi Horchani*

Enseignante de sociologie à la Faculté des lettres

Hafer Al – Baten- Arabie Saoudite

Abstract:

This article is a renewed interest in the issue of strengthening solidarity in Tunisia through the modernization of social protection mechanisms. Thus, as to devote social democracy, to achieve development for all and fairly and to strengthen social cohesion, Our country attaches to solidarity as a fundamental value of place in the Tunisian societal project, and major political choices. The purpose of Our work Is to contribute to show that contemporary constraints affablissent the welfare state, prompting the country to modernize its intervention strategies, reactivating private solidarity. This study shows that the introduction of a new social protection politic, combining the most modern approaches, makes sense as extensive work to build solidarity for all.

Keywords : solidarity, social protection, social intervention, constraints

Résumé :

Cet article assiste à un regain d'intérêt à la question de la renforcement de la solidarité en Tunisie à travers la modernisation des mécanismes de protection sociale. C'est ainsi, que en vue de consacrer la démocratie sociale, de réaliser le développement pour tous et de façon équitable et de renforcer la cohésion sociale, notre pays accorde à la solidarité en tant que valeur fondamentale une place de choix au sein du projet sociétal tunisien et les grands choix politiques. L'objet de notre travail, est de contribuer à montrer que les contraintes contemporaines affaiblissent l'état-providence ce qui incite notre pays à moderniser ses stratégies d'intervention en réactivant les solidarités privées. Cette étude montre bien, que la mise en place d'une nouvelle politique de protection sociale regroupant des démarches plus modernes prend son sens comme un travail approfondi pour l'édification d'une solidarité pour tous.

Mots-clés solidarité, la protection sociale, l'intervention sociale, les contraintes

* Email :

hiddi.horchani@yahoo.fr

Introduction

Depuis longtemps, et de façon progressive la Tunisie a mis en place des mécanismes de protection sociale couvrant la plupart des risques sociaux tels que la vieillesse, la pauvreté, le chômage, les accidents du travail, la maladie,...etc. Ces systèmes de protection sont un élément primordial des solidarités collectives qui assurent la cohésion sociale (**Beattie, R.** 2000 : 35). Mais ces dernières décennies les difficultés économiques ainsi que les évolutions démographiques ont bien affaibli cet état-providence ce qui amène notre pays à moderniser ses stratégies d'intervention et en réduisant son champ d'action, à l'intention d'une réactivation des solidarités privées centrées sur la famille (Bec, U. 2001 : 19). Il apparaît nécessaire d'étudier quels sont aujourd'hui en Tunisie les domaines et les logiques d'intervention de la solidarité publique et les difficultés qui les remettent en cause. Il conviendra ensuite de décrire comment cette situation conduit à reporter sur la solidarité privée une partie de la charge de la cohésion sociale en montrant que ces deux formes de la solidarité ne sont jamais opposées mais par contre, elles apparaissent complémentaires en permettant ensemble le renforcement de la solidarité surtout à nos jours et face à la modernité qui impose des multiples contraintes mettant en question la politique de protection sociale en Tunisie.

1. La sécurité sociale en Tunisie, une translation de la solidarité publique

1.1. Un parcours historique traduit plusieurs légitimités

Le premier régime de couverture sociale est apparu en Tunisie dès la fin du 19ème siècle. Il s'agissait du régime de prévoyance sociale des fonctionnaires de l'Etat institué en 1898 et qui mettait un régime de retraite pour ces agents.

Avant l'indépendance l'effort a été concentré sur le secteur public: institution d'une indemnité pour charges de famille (1918), institution (1951) d'un régime

de prévoyance sociale des fonctionnaires de l'Etat couvrant la longue maladie et les opérations chirurgicales, institution (1948) d'un régime de retraite et de prévoyance pour le personnel des entreprises concessionnaires de services publics (électricité, gaz et transports). Concernant le secteur privé, il y eut seulement l'extension au territoire tunisien de la législation française relative à la réparation des accidents du travail en 1921 et l'institution d'un régime d'allocations familiales dans le secteur structuré en 1944 (**Bascouherbe, G. 1999 : 81**).

Après l'indépendance la sécurité sociale a connu un grand développement. En effet une collection de textes législatifs a facilité l'élargissement de la couverture sociale à la quasi-totalité de la population active- occupée. Cette extension se base sur un principe ayant trait à l'établissement pour chaque catégorie socioprofessionnelle d'un régime de sécurité sociale correspondant à ses capacités contributives et assurant au moins les branches de prestations de base (couverture maladie, vieillesse, invalidité, survie et accidents du travail et maladies professionnelles) (Chekir, H. 2001 : 34).

Dans le secteur public les régimes de sécurité sociale qui concernaient les fonctionnaires et les ouvriers titulaires de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics administratifs ont été étendus progressivement, aux agents des établissements publics à caractère non administratif et des entreprises nationales dont la liste est fixée par décret. La loi n° 85-12 du 5 mars 1985, relative au régime de pensions civiles et militaires de retraite et de survivants, a consacré le principe de couverture de tous les agents publics.

Dans le secteur privé, les régimes de sécurité sociale concernaient en 1960 les salariés du secteur non agricole. Ils ont été étendus aux étudiants (1965), aux salariés agricoles (1981), aux travailleurs indépendants dans les secteurs agricole

et non agricole (1982), à certaines catégories socioprofessionnelles à faibles revenus « Gens de maison, travailleurs de chantiers, petits pêcheurs, petits agriculteurs et artisans» (2002) et aux Artistes, intellectuels et créateurs (2002).

Pour les travailleurs tunisiens à l'étranger l'effort de consolidation des droits sociaux s'est traduit par la mise en place de plusieurs conventions bilatérales de sécurité sociale avec ces pays: la Libye, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, la Mauritanie, la France, la Belgique, Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal. Ces conventions consacrent les principes d'égalité de traitement avec les nationaux du pays d'emploi et de libre transfert des prestations dans le pays natal.

Ce qui concerne les travailleurs tunisiens employés dans des pays non liés avec la Tunisie par une convention de sécurité sociale, Il a été mis en place en 1989 un système d'assurance volontaire couvrant les soins de santé pour le travailleur et les membres de sa famille restés en Tunisie, ainsi que le risque vieillesse invalidité et décès. Ce texte a comblé un vide pour un grand nombre de travailleurs salariés ou indépendants se trouvant dans les pays étrangers, en leur permettant de bénéficier d'une couverture sociale convenable.

1.2. La sécurité sociale dès l'indépendance est le centre d'intérêt de la politique sociale :

Depuis l'indépendance la sécurité sociale occupe une place importante dans la politique sociale tunisienne étant donné qu'elle constitue un moyen du développement économique et social et un outil pour le maintien de la paix sociale à travers la consécration des valeurs de solidarité entre les générations et les différentes catégories socioprofessionnelles ainsi que l'amélioration du niveau de vie des personnes et des familles et la renforcement des fondements de la stabilité et de la solidarité sociale.

La sécurité sociale en Tunisie est basée sur ces principes:

- ✓ L'extension de la couverture sociale à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.
- ✓ L'amélioration des prestations octroyées et le rapprochement entre les régimes de sécurité sociale tout en conservant leurs équilibres financiers
- ✓ La maintien du principe de la répartition équitable et solidaire.

Et dans le but d'organiser la solidarité à travers la protection social le gouvernement tunisien met en place des organismes qui gèrent de façon complémentaire la sécurité sociale au sein de notre société, ces organismes sont :

- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) : Assure la couverture sociale pour les travailleurs dans le secteur privé (salariés et non salariés des différents secteurs d'activité : Agriculture, industrie, services, pêche,...)
- La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale (CNRPS) : Assure la couverture sociale aux travailleurs du secteur public
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) : gère bien les différents régimes de couverture sanitaire des assurés sociaux des secteurs public et privé, l'octroi des indemnités de maladie et de couche ainsi que les régimes de réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Le Centre de Recherche et d'Etude en matière de Sécurité Sociale (CREMSS) : Réalise des études liées aux régimes de sécurité sociale

1.3. Les régimes de sécurité sociale et les prestations octroyées :

Les régimes légaux de sécurité sociale s'appliquent à ces catégories:

- les salariés agricoles et non agricoles qu'ils soient dans le secteur privé ou public
- les non-salariés dans les secteurs agricole et non agricole
- les gens de maisons, travailleurs de chantiers, et les artisans
- les pêcheurs
- les étudiants, les diplômés de l'enseignement supérieur et les stagiaires
- les artistes
- les travailleurs tunisiens à l'étranger

La couverture des grands risques sociaux en Tunisie est liée à l'exercice d'un emploi. La protection contre la maladie, la couverture de la retraite, l'indemnisation du chômage et de l'invalidité sont garanties aux salariés et aux travailleurs indépendants en échange du versement de cotisations sociales. Ces quatre grands risques absorbent, à nos jours, près de 80 % des dépenses de protection sociale. Cette logique de protection assurancielle constitue un élément fondamental de l'amélioration des conditions de vie d'une grande partie de la population Tunisienne, tout en consolidant les fondements du contrat social (**Volovitch, P.** 1995 : 64).

Cependant, le champ d'intervention de la solidarité collective s'est progressivement étendu à des portions de la population qui ne relevaient pas de la logique assurancielle fondée sur l'emploi, et de nombreuses autres prestations ont peu à peu vu le jour (allocations familiales, minimum vieillesse, allocation logement). Ces prestations ne sont pas conditionnées par l'exercice d'un emploi. Tout citoyen peut en bénéficier. On parle alors d'une logique universaliste, qui ne repose pas sur l'emploi mais sur l'appartenance citoyenne à la collectivité Tunisienne.

Les prestations en matière de sécurité sociale, sont dispensées, selon les spécificités de chaque régime :

- Les prestations familiales
- Les indemnités en espèces (maladie, maternité et décès)
- La couverture maladie
- Les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants
- Le capital décès
- La réparation de préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles

Et pour soutenir l'effort national de développement et de solidarité au sein de notre société, le secteur de la sécurité sociale participe par l'intermédiaire de ses différents organismes et à travers certaines prestations à promouvoir l'emploi, l'assistance sociale et l'investissement. Dans ce cadre, les caisses de sécurité sociale (CNSS, CNRPS) offrent des services complémentaires à leurs affiliés consistant en l'octroi de prêts sociaux (personnels, logements, voitures) et de prêts universitaires, alors que la caisse nationale d'assurance maladie attribue aux entreprises des indemnités et des prêts afférents à la santé et à la sécurité au travail.

2. La modernisation de la politique de protection sociale Tunisienne

Convaincue que la solidarité constitue une valeur morale fondamentale dans l'approche sociétale tunisienne illustrée par les réformes législatives, structurelles et financières, ainsi que par des programmes et mécanismes mis en place, ayant contribué à la promotion des conditions de vie et à la consécration de la justice sociale et de l'équilibre régional. La direction du Changement a

élevé cette valeur au rang de droit constitutionnel sans lequel le dispositif des droits de l'homme serait incomplet (Astrier, I. 2007 : 15).

L'approche tunisienne de la solidarité a connu une mutation lui permettant de dépasser l'action spontanée et individuelle pour devenir un système d'entraide sociale bien structurée et organisée par des établissements nationaux à caractère social et économique (**Dupeyroux, J-J.1995 : 51**), avec le concours de l'Etat et en collaboration avec la société civile à travers, notamment, les associations caritatives, sociales et de développement. La modernisation de cette approche à travers les procédures suivantes :

2.1. Les grandes réformes concernant la sécurité sociale

En matière de sécurité sociale les réformes réalisées sont :

- La révision du régime de réparation des préjudices résultant d'accidents de travail et de maladies professionnelles dans le secteur privé ayant permis l'extension de la couverture, l'amélioration des prestations, la simplification des procédures administratives et judiciaires en sus de l'instauration du devoir de prévention des risques professionnels mis à la charge de l'employeur renforçant ainsi le respect des fondements du travail décent et la motivation des travailleurs à fournir d'avantages d'efforts et de persévérance.
- L'instauration d'un nouveau régime d'assurance maladie qui s'insère dans le cadre du renforcement des acquis et des réalisations en matière d'assurance maladie et l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires octroyées aux assurés sociaux et à leurs ayants droit.

Des réformes cruciales s'imposent car la croissance du PIB réel de la Tunisie est extrêmement faible(1 % en 2015). En l'absence de mesures vigoureuses, les perspectives économiques à court terme sont particulièrement ambiguës. Et bien

qu'en recul par rapport à 2011, le taux de chômage reste considérable : il est ressorti à 15 % en 2015 (INS, 2000).

⇒ La politique de protection sociale et d'emploi de la Tunisie est au centre de ces réformes indispensables.

Un nouveau rapport de la Banque mondiale, intitulé Consolidation de la politique de protection sociale et d'emploi en Tunisie : Renforcer les systèmes, connecter à l'emploi, est spécifiquement consacré à la modernisation des programmes de protection sociale et d'emploi dans notre pays. Il s'agit d'un objectif fondamental à la fois pour la stabilité économique et pour la stabilité sociale en Tunisie. Ce rapport évalue les principaux programmes en termes d'équité, d'efficacité et de viabilité à long terme.

Actuellement, les Tunisiens qui n'ont pas accès à un emploi public et qui ne possèdent pas les compétences demandées par le secteur privé formel n'ont pas d'autre choix qu'une activité informelle. Plus d'un tiers de la main-d'œuvre travaille sans la sécurité d'un contrat en bonne et due forme ou sans la perspective d'une pension de retraite, notamment parce que le système de protection sociale et le droit du travail favorisent l'emploi dans le secteur public.

Même ceux qui ont un emploi formel ne sont pas certains de percevoir une pension de retraite. Le système de retraite souffre d'un déficit qui pourrait représenter au moins 2% du produit intérieur brut (PIB) du pays en 2017, selon les estimations, ce qui explique que les plus vulnérables, comme les travailleurs indépendants, ne sont toujours pas affiliés à un régime de retraite (INSP, 1996).

Seulement 37 % des Tunisiens, sur 11 millions, cotisent pour leur retraite, seulement la moitié de la population est couverte par l'assurance maladie, et il n'y a pas d'indemnités de chômage pour les personnes qui perdent leur emploi.

En plus, même si près d'un Tunisien sur quatre (23%) reçoit des allocations, c'est le cas de moins de la moitié (38%) des plus pauvres.

En Tunisie, le système de protection sociale des pauvres souffre de plusieurs contraintes : sa pérennité n'est pas garantie, ses prestations ne sont pas suffisamment ciblées et il ne comporte pas de mécanismes veillant à la transparence ou permettant des stratégies de sortie pour les bénéficiaires. Les dernières estimations montrent que seulement 40% des bénéficiaires des filets sociaux vivent officiellement sous le seuil de pauvreté. Les prestations sont plutôt généreuses (elles correspondent souvent à environ 21 % du revenu total), mais les travailleurs peu qualifiés n'y ont pas accès, faute de protocoles clairement définis pour assurer un ciblage précis, et faute de politiques actives pour soutenir les moyens de subsistance et l'emploi.

La Banque mondiale considère qu'une réforme systémique accélérerait les progrès. D'après sa note d'orientation, s'il n'y a pas d'amélioration de la coordination institutionnelle du financement et des prestations, le système de protection sociale et d'emploi de la Tunisie ne sera pas en mesure de faire avancer l'inclusion économique et sociale.

Dans le cadre du premier plan de développement quinquennal (2016-21) depuis la transition, l'État, en étroite concertation avec le secteur privé, les syndicats et la société civile, pourrait (Ben amor, R. 1996 : 75).

- Rationnaliser la conception et la prestation des principaux services de protection sociale et d'emploi, notamment les politiques actives du marché du travail, afin de mieux répondre aux besoins locaux et aux besoins des ménages peu qualifiés, par des partenariats public-privé
- Renforcer les institutions, notamment en réexaminant les mandats institutionnels, en élaborant une politique unifiée, avec des objectifs

définis, et en instaurant un système d'identification commun pour l'ensemble des prestations, services et programmes de protection sociale et d'emploi. Cela pourrait concerner les politiques actives du marché du travail, les filets sociaux, les pensions de retraite, l'assurance maladie et les futures indemnités de chômage

- Assurer la pérennité financière du système en restructurant le financement de la protection sociale, et en passant d'un régime de subventions universelles à des investissements plus productifs, qui pourront encourager la création d'emplois et améliorer le capital humain.

Depuis la révolution du 14 Janvier 2011, la Tunisie prend des procédures qui vont dans le sens de ces réformes pour que ses efforts aient la chance d'aboutir afin de promouvoir un consensus institutionnel et politique.

2.2. L'amélioration de qualité des services

En vue de promouvoir leur intervention en matière de la sécurité sociale, du développement socio-économique et de la solidarité, et renforcer la relation entre le citoyen et les organismes publics à l'instauration d'une administration moderne, plusieurs actions ont été entreprises par les caisses de sécurité sociale (**Essoussi, K.** 2004 : 55).

- L'amélioration de la qualité des services à travers le rapprochement des prestations des assurés sociaux par la mise en place de bureaux régionaux et locaux sur tout le territoire de la République Tunisienne.
- La création d'équipes mobiles au profit des assurés sociaux résidant surtout dans les régions côtières ou rurales.
- Renforcer la décentralisation de la gestion des régimes en vue de permettre la réduction des délais de l'octroi des prestations de sécurité sociale.

- La création de site web pour chaque caisse et la mise en place d'un système de télédéclaration des revenus et télépaiement des cotisations par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale depuis l'année 2005.

2.3. La solidarité instituée est un élément fondamental du projet sociétal

En vue de consacrer la démocratie sociale, de réaliser le développement pour tous et de façon équitable, et de réduire les disparités entre les régions et entre les catégories et de renforcer la cohésion sociale, cette approche a accordé à la solidarité en tant que valeur fondamentale une place de choix au sein du projet sociétal tunisien et les grands choix politiques (**Borgetto, M.** 2003 : 72). Pour cette raison elle a adopté les démarches suivantes :

- La création du fond national de solidarité (FNS) en 1992 qui a contribué à diffuser la culture de solidarité entre les Tunisiens à travers la participation volontaire à l'élan de solidarité tout au long de l'année et à l'occasion de la Journée nationale de solidarité. Les fonds collectés ont permis, depuis le lancement du FSN jusqu'en 2010, de sauver de l'exclusion et de la marginalisation, plus d'un million 487 mille personnes vivant dans 1879 localités défavorisées, via l'amélioration de la qualité de la vie dans ces régions, le développement d'une plateforme économique, le renforcement de l'infrastructure de base et des équipements collectifs (routes et pistes, électricité, eau potable, écoles et lycées, centres de soins, espaces pour jeunes, centres de loisirs) et la création de sources de revenu (petits projets)..

- Dans le but de soutenir et renforcer le rôle du FSN d'autres mécanismes ont été mis en place pour garantir les fondements d'une vie digne et stable et réduire les disparités sociales, pour toutes les régions et les catégories. Parmi ces mécanismes, la Banque tunisienne de solidarité (BTS), les associations régionales de développement, les systèmes de microcrédits, le Fonds national de l'emploi (FNE) et l'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS), le programme

des familles nécessiteuses et les familles à faible revenu. Les actions au profit des catégories aux besoins spécifiques sont des efforts collectifs partagés entre l'Etat et le tissu associatif en vue d'élaborer une société fondée sur la solidarité et la cohésion et ce dans le cadre d'une politique sociale cohérente qui mobilise une pourcentage importante du budget de l'Etat (**Boudahrin, A.** 1994 : 104). Cette politique a permis d'élargir la classe moyenne, d'améliorer le revenu individuel, de réduire le taux de pauvreté et de renforcer l'encadrement des catégories aux besoins spécifique.

- Le système de solidarité s'est renforcé aussi par la création, en 2008, de la Banque de bienfaisance des médicaments, un organisme relevant de l'Union tunisienne de solidarité sociale.

Les interventions du Fonds de solidarité nationale et des autres organismes ont contribué à promouvoir cette démarche d'enracinement de la culture d'entraide et d'appui aux personnes nécessiteuses et à améliorer leur situation socio-économique. Cette politique a participé au rayonnement de l'expérience tunisienne dans le domaine de solidarité qui constitue aujourd'hui un modèle pour de nombreux pays à l'échelle internationale.

Tous ces démarches adoptées ont participé à faire évoluer la solidarité au rang de développement solidaire ce qui a permis d'aider les catégories aux besoins spécifiques à passer du stade de l'assistance à celui de l'intégration socio-économique, à travers l'emploi et la création de sources de revenu.

Malgré ces efforts qui ont contribué à renforcer la solidarité au sein de notre société Tunisienne afin de soutenir les personnes nécessiteuses, il existe des contraintes qui limitent l'efficacité de ces efforts ce qui nécessite la mise en place d'une stratégie plus performante en vue d'éliminer toutes les formes de marginalisation et d'exclusion, réduire la pauvreté et diffuser la culture de solidarité (Doudich, M. 1999 : 73). La question qui se pose alors : quelles sont

les tensions modernes et quelle stratégie sera adopter pour garantir le développement sociétal et la solidarité attendue?

3. Des contraintes contemporaines et une réactivation des solidarités privées

3.1. Des contraintes qui conduisent à des remises en cause

La transformation partielle du système de protection sociale a été renforcée par les évolutions démographiques, la montée du chômage (15.4% ces dernières années selon INS) et le ralentissement de la croissance et de façon remarquable à partir des années 1990. Le vieillissement de la population a en effet accru les charges des régimes de retraite et du système de santé, alors que la montée du chômage et la croissance économique faible ralentissent les perspectives de recettes de cotisations (**Ben brahim, A.** 2004 : 28). La Tunisie, a opté pour un système de retraite par répartition qui organise une solidarité intergénérationnelle entre les retraités et les actifs du moment. Le système se trouve aujourd'hui déséquilibré en raison de la progression constante de l'espérance de vie et de l'absence de création d'emplois. En effet, la logique de financement de la protection sociale s'est peu à peu transformée, donnant plus de place à l'impôt en complément, et parfois en remplacement, des cotisations sociales. Mais les bases financières de la protection sociale sont aujourd'hui fragilisées. L'État-providence est en crise, du fait des déséquilibres financiers croissants entre recettes et dépenses, mais aussi parce que son efficacité s'est révélée imparfaite, en laissant une proportion importante de la population tunisienne en dehors de son champ d'intervention. Enfin, une remise en cause idéologique est également apparue sous prétexte que ces mécanismes de protection encourageraient l'assistanat et la déresponsabilisation de leurs bénéficiaires et que leur coût financier pèserait sur le dynamisme de l'activité économique en pénalisant les entreprises dans leur stratégie de compétitivité. Les dépenses de protection sociale représentant environ 40 % du PIB, la

lourdeur du prélèvement social et fiscal que cette protection implique aurait des effets défensifs sur l'initiative des agents économiques et ralentirait le dynamisme de l'économie.

En plus, la solidarité instituée est instrumentalisée par le pouvoir, afin de renforcer son contrôle sur la population, le fond de solidarité surtout sous le régime Ben Ali était alimenté par des dons obligatoires et non volontaires, et ces dons n'ont pas été destinés tous vers le soutien des catégories sociales nécessiteuses mais pour des intérêts personnels de la famille gouvernementale.

La solidarité collective est donc aujourd'hui fragilisée et des défaillances persistantes se manifestent (L'accroissement de la pauvreté, le déficit financière,...). Ainsi, la solidarité privée bénéficie d'un avantage remarquable afin d'apparaître plus souple et plus réactive.

3.2.La réactivation des solidarités privées

Face aux tensions modernes, la solidarité publique devenait, peu handicapée par sa rigidité bureaucratique. Dans ces conditions, la solidarité privée est de plus en plus sollicitée en complément, et parfois en remplacement, de la solidarité collective. Et malgré sa fragilité, elle préserve le lien social de manière plus lisible, plus personnalisée et joue un rôle important dans le maintien de « l'intégration sociale ».

3.2.1. Le rôle des structures familiales

Le premier acteur de la solidarité privée est la famille. Les transferts intergénérationnels sont loin d'être négligeables dans notre société tunisienne, qu'ils prennent une forme monétaire ou qu'ils se traduisent par des aides en nature ou des services. Cette mission de protection et du soutien intrafamiliale bénéficie par exemple aux jeunes, au moment transitoire souvent délicat de l'entrée dans la vie active. Exemple, dans la génération des 18-35 ans, le recours

aux parents en cas de difficultés quotidiennes est largement la première source de la protection, les grands-parents intervenant parfois en deuxième protection. Au total, le groupe familial proche est plus sollicité que les autres groupes (amis, conjoint).

À l'autre extrémité de l'échelle des âges, les personnes âgées, et surtout celles qui sont dépendantes, bénéficient souvent d'une prise en charge partielle par le groupe familial. Même si les institutions spécialisées dans la prise en charge des vieillards dépendants se sont développées et couvrent une part importante des besoins, le complément de solidarité qu'apporte la famille sous la forme d'une fourniture de services et d'assistance à la vie quotidienne est important (Hajem, D. 2005 : 147). Il contribue au maintien d'une sociabilité des personnes âgées qui atténue les risques de l'isolement et la solitude, ce qui laisse les pouvoirs publics tunisiens depuis 2007 orientés vers le placement familial des personnes âgées pauvres et sans soutien. Cette modalité de prise en charge consiste à placer la personne âgée concernée dans une famille d'accueil en mesure de lui fournir le soutien psychologique dont elle a besoin et ce en contre partie d'une indemnité mensuelle de l'ordre de 150 dinars, de sa part la personne âgée concernée bénéficie de la gratuité des soins dans les établissements de la santé publique. Cependant ce genre d'intervention reste encore très limité il n'a touché jusqu'à 2010 qu'un pourcentage faible des vieillards (de l'ordre de 150 personnes âgées).

3.2.2. Les autres formes de la solidarité privée

A nos jours le gouvernement tunisien encourage l'exécution de la solidarité à travers l'adhésion et la participation à des associations. Ce qui laisse un pourcentage important des personnes appartenir à des associations. Si les motivations d'adhésion ne sont pas nécessairement altruistes, ce maillage social entretient des solidarités de proximité qui renforcent ou maintiennent

l'intégration sociale de nombreuses personnes à travers un projet commun. Les personnes du troisième âge, par exemple, notamment les femmes, trouvent dans le tissu associatif un substitut à la sociabilité générée par l'activité professionnelle que la retraite interrompt. De même, les associations culturelles entretiennent des solidarités au quotidien.

Enfin, on ne peut passer sous silence la solidarité émotionnelle des associations et des organisations humanitaire. Même l'ambiguïté des motivations, ces grands mouvements de solidarité collective, orchestrés par les médias, remobilisent régulièrement l'opinion publique vis-à-vis des grands défis que doivent affronter certaines populations (catastrophes, maladies, terrorisme, violence, etc.). Certes, cette forme de solidarité joue un rôle important dans le soutien des populations en détresse (Labidi, L. 1990).

3.2.3. Vers une politique nationale fondée sur la solidarité : Quelques recommandations

Étant donné l'ampleur des changements socio-économiques, démographiques et culturels dans la société tunisienne et vue l'évolution continue du poids de la population âgée et des personnes nécessiteuses et les obstacles qui limitent l'efficacité de l'intervention des organismes de sécurité sociale d'une part (Labidi. L., 2003), et la nécessité de garantir une vie équitable à travers la mise en place de l'une solidarité pour tous et qui sera au service du développement humain, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place une politique nationale fondée sur un plan d'action son objectif fondamental est l'amélioration de la qualité de vie des toutes les personnes et surtout les plus vulnérables en question dans une société solidaire et unie et d'éviter que cette catégorie de la population subira toute seule le « coût social » du processus de développement en œuvre dans la société tunisienne (D.G.P.S., 1996 : 38). Pour

atteindre cet objectif, plusieurs actions peuvent être mises en œuvre parmi lesquelles nous proposons :

- Assouplir davantage les critères et les procédures pour bénéficier des programmes de protection sociale.
- Développer des programmes de protection sociale plus modernes spécifiques aux personnes vulnérables (les personnes âgées, les handicapées, les femmes à la maison, les jeunes en chômage, les malades pour toute la vie,...). Les programmes jusqu'ici mis en œuvre en faveur ces personnes ne tiennent pas en compte des besoins et des caractéristiques propres à ces personnes, puisque les programmes ont donné plus d'importance aux agents actifs et qui ont des sources de revenu. La question qui se pose à ce stade et à nos jours : Quelles stratégies le gouvernement doit adopter pour les personnes inactives ? Les réponses à cette question stratégique se concentrent autour la nécessité de la mise en place des actions d'intervention plus modernes et qui seront la clé de la fondation d'une solidarité pour tous qui va garantir une vie sociale plus équitable et plus justice.
- Inviter les services d'action sociale dans les municipalités à mettre en œuvre des programmes d'intervention auprès les personnes vulnérables et ce pour renforcer et compléter les programmes nationaux.
- Faire une enquête nationale sur les conditions de vie des personnes vulnérables en Tunisie (personnes âgées, jeunes en chômage, handicapées, les malades pour toute la vie, les familles qui ont un faible revenu ou sans revenu, ...) et ce en vue de découvrir leurs caractéristiques sociales, démographiques et physiques, pour identifier leurs besoins et adopter les actions permettant de soutenir ces personnes et répondre à leurs besoins.

- Concevoir un programme de solidarité sociale spéciale pour faire face aux exigences modernes.
- Opter pour l'intervention sociale spécialisée auprès les personnes vulnérables en chargeant des travailleurs sociaux pour intervenir uniquement auprès cette hiérarchie sociale. Une telle spécialité permettra de bien organiser et planifier les interventions auprès les personnes vulnérables.
- Concevoir un programme de sécurité sociale et d'intervention spéciale, comme exemple : poursuivre la couverture sanitaire des personnes âgées pauvres, des handicapées, des chômeurs, à travers la gratuité des soins et renforcer par des moyens matériels et humains les équipes mobiles pour l'intervention auprès ces personnes.
- La mise en place d'une caisse nationale de solidarité ses ressources provenant des dons des personnes, des associations, des organisations mondiales, de gouvernement, consacrée juste pour les personnes vulnérables qui n'exercent aucune activité et qui sont sans revenu ou ont des faibles revenus, cette caisse pourra travailler en collaboration avec le tissu associatif sans intervention de l'état et qui assure l'intervention complète pour les personnes concernées (indemnité mensuelle, gratuité de soin, gratuité de déplacement, accompagnement psychologique,...).
- Mettre des observatoires locales pour la solidarité qui collectent les données autour les besoins des personnes vulnérables et mettre en place des stratégies pour dépasser les difficultés rencontrées par ces personnes, et puis évaluer les programmes adoptés en faveur la solidarité dans ces régions d'intervention.
- Mettre un prix national chaque année pour un nombre des familles qui s'occupent des personnes âgées ou des personnes nécessiteuses (orphelins, handicapées ;...) et pour des associations qui participent à renforcer la

solidarité à travers des actions humanitaires, dans le but d'encourager les citoyens à prendre conscience de la nécessité de la solidarité et les inviter de façon indirecte à l'exercer avec bénévolat.

- Mettre une prix nationale chaque année pour le meilleur projet réalisé par des jeunes en chômage et aider ces derniers à le réaliser, ce qui permettra l'encouragement des jeunes pour prendre l'initiative et s'intégrer de façon efficace dans la vie active ce qui renforce la tâche des caisses de sécurité sociale afin d'avoir des nouvelles recettes.
- Assouplir les procédures de réalisation d'un projet et l'obtention d'un crédit auprès les associations de développement ou la banque tunisien de solidarité, ce qui aide à réduire le pourcentage de chômage à l'échelle nationale et l'activation des caisses de sécurité sociale.
- Développer des programmes d'intervention psychosociale aux profit des familles assumant la responsabilité de protection d'une membre âgée vulnérable ou un handicapée ou orphelin ou une mère célibataire,...
- Assurer une meilleure coordination entre les caisses de la sécurité sociale et les associations pour permettre une solidarité performante.
- Encourager à créer des associations humanitaires soutenant les personnes vulnérables (donner à eux des indemnités, prise en charge de transport, prise en charge médicale, intervention psychosociale, les soutenir pour créer des projets ou pour trouver des emplois,...).
- Fournir une formation spéciale aux travailleurs sociaux dans le domaine de solidarité en leur permettant de faire des stages au sein des organisations mondiales humanitaires pour améliorer la qualité de leur intervention auprès les personnes vulnérables et leurs familles. Ces travailleurs sociaux vont

travailler dans les différents organismes de sécurité sociale et au sein des associations et les observatoires qui ont des activités sociales.

- Créer un institut supérieur de solidarité et d'intervention sociale qui aide à bien former des intervenants et des experts sociaux leur mission concevoir, mettre et pratiquer la politique nationale de la protection sociale et de la solidarité.

Enfin nous pensons que ces différentes mesures doivent s'intégrer dans une politique de la solidarité qui n'est pas à concevoir à la marge de toute la politique de développement dans sa globalité. Mais elle devrait être diffusée dans les différentes composantes de la politique de développement permettant de préparer à l'avance une « solidarité pour tous pourra garantir une vie sociale plus équitable ». Ceci dit, pour parvenir à une politique de la solidarité, il est essentiel de concevoir une politique de développement qui tient compte des besoins en santé, en éducation, en logement, au travail, aux loisirs au cours des différents stades de la vie pour tous les citoyens et surtout pour les vulnérables. Bien sûr, l'élaboration de cette politique ne doit pas être uniquement la responsabilité des organismes de sécurité sociale. La participation des associations, des jeunes, des adultes, des familles, des experts, des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans la définition des axes de cette politique est nécessaire. C'est elle qui peut permettre une adéquation entre les besoins des personnes nécessiteuses et les services fournis, entre la conception de la solidarité et son exécution. Enfin, signalons que dans le cadre de cette politique une place importante devrait être accordée au développement des recherches qui s'intéressent aux caractéristiques et aux conditions de la politique de protection sociale qui permet le renforcement de la solidarité qui reste l'objectif de toute l'humanité depuis l'antiquité.

Conclusion

Les fondements de la cohésion sociale, dans notre pays et au siècle de la modernité, construisent un piédestal de solidarité institutionnelle, collective, représentée par les différents dispositifs qui constituent la protection sociale. Devant les contraintes que cette dernière doit affronter, notamment la question de son financement, le corps social se réapproprie en partie cette fonction de rempart contre les difficultés de la vie en complétant la redistribution monétaire collective par des échanges privés d'argent, de biens et de services au sein du tissu familial ou dans le cadre associatif. Ces deux dimensions sont complémentaires. Et pour insister sur l'importance de la solidarité dans la conscience publique et encourager les gens, les administrations, les organisations, les associations à bien pratiquer ce concept de façon performante et plus moderne il est nécessaire de mettre en place une politique nationale de solidarité qui adopte des multiples actions permettant se débarrasser de toutes les contraintes envisagées.

Bibliographie

Ouvrages édités

- Astrier, I.(2007) : *Les nouvelles règles du social*, Paris, puf, « Le Lien social ».
- Bec, U.(2001) : *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* [1^{re} éd. en allemand, 1986], Aubier.
- Hajem, D.(2005) : *Le vieillissement de la population tunisienne, enjeux majeur pour l'avenir du système sanitaire et social*, Institut National de la Santé publique.
- Labidi, L.(2003) : « Vieillesse et société en Tunisie Analyse de l'intégration des personnes âgées dans la société tunisienne », Tunis, édition MIP.

Chapitres d'ouvrages

- **Bascouherbe, G.** (1999) : « Sécurité sociale », *Gaz. Pal.* n° 325-327.
- Chekir, H, (2001), « Textes juridiques choisis et commentés sur la politique de la population en Tunisie » in Vallon Jacques et Locoh, *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, CERES, Tunis.
- **Dupeyroux, J-J.** (1995) : « 1945-1995 : Quelle solidarité ? », *Dr. Soc.* n° 9-10.

Articles

- **Beattie, R.** (2000) : « Politiques sociales et protection sociale », *n° spécial R.I.T.* n° 2.
- **Ben brahim, A.** (2004) : « Transition démographique, vieillissement et couverture sociale et sanitaire en Tunisie », *R.T.D.S n° 10, n° spécial sécurité sociale.*
- Ben amor, R. (1996) : « Politique sociale, ajustement structurel et pauvreté en Tunisie », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n°24.
- **Borgetto, M.** (2003) : « Le droit de la protection sociale dans tous ses états : la clarification nécessaire », *Dr. Soc.* n° 6.
- **Boudahrin, A.** (1994) : « La protection sociale de la famille au Maghreb », *R.I.S.S.*, n° 3-4.
- **Essoussi, K.** (2004) : « L'extension de la sécurité sociale aux populations économiquement vulnérables vers un nouveau système », *R.T.D.S n° 10, n° spécial sécurité sociale.*
- **Volovitch, P.**(1995) : « Faut-il cibler la protection sociale sur « ceux qui en ont réellement besoin », *Dr. Soc.* n° 9-10.

Divers

- D.G.P.S. (1996) : La politique sociale en faveur des personnes âgées, Ministère des Affaires Sociales (document non publié), 7 pages.
- Doudich, M. (1999) : Pauvreté des personnes âgées : Profil, déterminants et issues, *Journées d'études sur les défis socio-économiques du vieillissement démographique au Maroc.* 25-26 novembre.
- Labidi, L. (1990) : La personne âgée en Tunisie entre la solidarité traditionnelle et la prise en charge institutionnelle. *Mémoire de fin d'étude pour l'obtention de la maîtrise en service social*, Faculté des sciences sociales, Université de Moncton Canada.
- INS. (2000) : *Recensement général de la population et de l'habitat.*
- Institut national de la santé publique. (1996) : *Enquête Nationale médico-sociale sur l'état de santé et les conditions de vie des personnes âgées de 65 ans et plus vivant à domicile.*